



**Communauté d'Agglomération du Gard Rhodanien
DEPARTEMENT DU GARD - Arrondissement de Nîmes**

**Délibération n° 173/2025
du Conseil communautaire
Séance du 15 décembre 2025**

Date d'envoi de la convocation = 9 décembre 2025

Nombre de conseillers en exercice : 75

Nombre de conseillers présents : 50

Nombre de conseillers absents : 25

Nombre de votants : 64

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze décembre à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Gard rhodanien, dûment convoqués, se sont réunis à la salle multiculturelle de Bagnols-sur-Cèze, sous la présidence de M. Jean Christian REY, Président de la Communauté d'agglomération.

Présents : Eric AJASSE, Guy AUBANEL, Sylvie BARRIEU-VIGNAL, Charles BASCLE, Sébastien BAYART, Ulric BELANGERE, Frédéric BERNE, Philippe BERTHOMIEU, Jean-Yves CHAPELET, Jennifer CHAPUIS-FAURE, Raymond CHAPUY, Maxime COUSTON, Manon CROUSIER, Aurélie DELWARTE, Bernard DUCROS, Monique GRAZIANO-BAYLE, Sophie GUIGUE, Véronique HERBE, Olivier JOUVE, Bernard JULIER, Nathalie LACOUSSE, Christine LADET, Béatrice LOISON, Stéphane MARCELLIN, Stéphane MAURIN, Julie MERCIER, Gérald MISSOUR, Christine MUCCIO, Bernard NASS, Jean-Louis NOIRET, Jennifer OBID, Michel ONDE, Stéphane OUSTRIC, Patrick PALISSE, Elian PETITJEAN, Marie-Chantal PIONNIER, Alexandre PISSAS, Vérah RANDRIANASOLONANDRASANA, Jean Christian REY, José RIEU, Olivier ROBELET, Jean-Marie LAURENS, Muriel ROY-CROS, Marjorie SABATON, Claude SALAU, Valère SEGAL, Christophe SERRE, Benoit TRICHOT, Brigitte VANDEMEULEBROUCKE, Frédéric VERNIERE

Absents/Procurations : Mourad ABADLI, Michel AGNEL (procuration à Jennifer CHAPUIS-FAURE), Charlotte BARRERE, Christian BAUME (procuration à Maxime COUSTON), Mohamed BERKANE (procuration à Frédéric BERNE), Jacques BERTOLINI (procuration à Béatrice LOISON), Pascale BORDES, Jérôme CARMINATI (procuration à Stéphane OUSTRIC), Yves CAZORLA (procuration à Manon CROUSIER), Cédric CLEMENTE (procuration à Olivier JOUVE), Gilles DELALIEU, Océane ESCLEYNE (procuration à Valère SEGAL), Michèle FOND-THURIAL (procuration à Philippe BERTHOMIEU), Nathalie FORGEROU (procuration à Charles BASCLE), Laëtitia GAILLARD, Robert GAUTIER, Fred MAHLER, Léopoldina MARQUES-ROUX, Pierre MEURIN, Laurent NADAL (procuration à Gérald MISSOUR), Ali OUATIZERGA, Pascal PEYRIERE (procuration à Bernard DUCROS), Justine ROUQUAIROL (procuration à Christine MUCCIO), Laurence SALINAS-MARTINEZ (procuration à Jennifer OBID), Thierry VINCENT

Secrétaire de Séance : Brigitte VANDEMEULEBROUCKE

OBJET : Autorisation du Président à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement avant le vote du budget 2026

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57, qui indique dans son tome 2, paragraphe 1.4 que « [...] jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Cette autorisation précise le montant et l'affectation des crédits. »

Considérant que le budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes de l'Agglomération ne seront pas adoptés avant le début de l'exercice 2026,

Considérant que le tableau ci-dessous retrace les crédits à ouvrir pour 2026 dans l'attente du vote des budgets primitifs, étant entendu que pour les budgets annexes, les montants peuvent être inférieurs à cette limite maximale de 25 % des crédits ouverts en 2025 au regard des premières dépenses prévues pour 2026,

Considérant que cette question a été présentée à la Commission des moyens généraux du 4 décembre 2025.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité
(1 abstention : B. NASS)

- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement du budget principal, et des budgets annexes avant le vote du budget primitif 2026, dans la limite de 25% des crédits de l'année précédente, soit :

Budget	Chapitre Nat. (Code / Libellé)	Crédits 2025 (hors restes à réaliser) (en €)	Autorisation 2026 (en €)
01 - Budget Principal CA	21 - Immobilisations corporelles	3 461 601	865 400
01 - Budget Principal CA	204 - Subventions d'équipement versées	1 576 900	394 225
01 - Budget Principal CA	23 - Immobilisations en cours	770 000	192 500
01 - Budget Principal CA	20 - Immobilisations incorporelles	849 788	212 447
Total 01 - Budget Principal CA			1 664 572
02 - Transports	20 - Immobilisations incorporelles	185 500	46 375
02 - Transports	21 - Immobilisations corporelles	1 593 330	45 850

Total 02 - Transports			
03 - Aire d'accueil GV	21 - Immobilisations corporelles	110 200	27 550
03 - Aire d'accueil GV	23 - Immobilisations en cours	350 000	-
Total 03 - Aire d'accueil GV			27 550
08 - DSP Eau	23 - Immobilisations en cours	14 249 813	3 562 453
08 - DSP Eau	21 - Immobilisations corporelles	446 020	111 505
08 - DSP Eau	20 - Immobilisations incorporelles	456 000	114 000
Total 08 - DSP Eau			3 787 958
09 - DSP Assainissement	20 - Immobilisations incorporelles	345 569	86 392
09 - DSP Assainissement	21 - Immobilisations corporelles	1 601 970	400 493
09 - DSP Assainissement	23 - Immobilisations en cours	11 175 640	2 793 910
Total 09 - DSP Assainissement			3 280 795
12 - Gestion des baux	20 - Immobilisations incorporelles	30 000	7 500
12 - Gestion des baux	21 - Immobilisations corporelles	766 409	191 602
Total 12 - Gestion des baux			199 102
13 - Redevance Incitative (RI)	20 - Immobilisations incorporelles	25 000	6 250
13 - Redevance Incitative (RI)	21 - Immobilisations corporelles	1 017 053	254 263
Total 13 - Redevance Incitative (RI)			260 513

- **DE PRÉCISER** que les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2026 du budget principal et des budgets annexes lors de son adoption.

Fait et délibéré à Bagnols-sur-Cèze le 15 décembre 2025.

Le Président
Jean Christian REY

